



L'EAU C'EST VITAL

**VITE LA GRATUITÉ
DES COMPTEURS
ET DES PREMIERS M³**



www.lepartidegauche.fr

L'eau est un bien commun
indispensable
à la vie.

La preuve :
3 jours sans eau
et nous sommes
morts.

L'eau n'est donc pas
une marchandise.

Exigeons la gratuité
de l'eau vitale.

Arrêtons de
payer toujours
plus pour
financer des
actionnaires de
Veolia, Suez,
Saur...
30% de
profits sur nos
factures, assez
payé comme ça.
Revendiquons
la gestion
publique.



LES ARGUMENTS SUR :
WWW.LEPARTIDEGAUCHE.FR

Nul ne doit accaparer un bien commun à des fins privées.

Quand on confie l'eau aux marchands ils accaparent la ressource et le savoir-faire . Nous proposons que la gestion de l'eau et l'assainissement soient publics. Nous revendiquons la gestion en **Régie publique** afin qu'en toute transparence le cycle de l'eau soit cogéré par les usagers, les élu-e-s et les professionnels. Nous proposons que dans la Constitution d'une 6^e République soit inscrit le Droit à l'eau en France



VIVENT LES RÉGIES PUBLIQUES !



Notre système productif actuel nous mène dans le mur ! Extractivisme, sur-consommation d'eau dans l'industrie et dans l'agriculture à des fins financières, pollution croissante de nos rares ressources en eau par l'agriculture productiviste et les industries chimiques et pétrolières, il est temps de dire stop ! L'eau est un élément central et vital de notre écosystème, nous devons la protéger :

- Mettons en place une planification écologique, qui puisse répondre à ces problématiques de manière globale
- Interdisons les rejets d'eaux polluées dans les fleuves et la mer sans traitement préalable,
- Soutenons l'agriculture biologique et les semences économes en eau
- Interdisons fermement et définitivement l'extraction des gaz et huiles de schiste
- Mettons en place la règle verte imposant chaque année de ne pas prendre davantage d'eau à notre écosystème que ce que le grand cycle de l'eau produit naturellement.



PROTÉGEONS L'EAU & LA BIODIVERSITÉ
REFUSONS
LES EXTRACTIONS INUTILES

**VITE LA PLANIFICATION
ÉCOLOGIQUE**



www.lepartidegauche.fr

**“ Si vous ne payez pas ,
on va vous couper l’eau.”**

C’EST ILLÉGAL : «L’article L. 115-3 du Code de l’action sociale et des familles (CASF) au sujet des coupures d’eau. C’est l’alinéa 3... les fournisseurs d’eau dans une résidence principale, ne peuvent procéder à l’interruption, y compris par résiliation de contrat, pour non-paiement des factures... tout au long de l’année.»

**Usagers , ne nous laissons plus faire.
Exigeons que justice soit faite.
Entraidons-nous, saisissons
la justice s’il le faut.**

tampon du comité local



**COUPURES D'EAU
HORS LA LOI**

RÉSISTANCE !



www.lepartidegauche.fr